

CA du pays de l'Or (Hérault) • 8 communes • 43 000 hab.

# Effacer la route littorale pour sauver la plage

Préserver un site fragile tout en permettant au public d'y accéder : ce sont deux objectifs, a priori contradictoires, que s'attachent à concilier les tenants du projet d'aménagement du lido du Petit et du Grand Travers, mince bande de sable entre mer et eau douce. Quinze ans de discussions ont été nécessaires pour parvenir à un accord.

Depuis l'été 2014, la RD 59, qui longeait les deux kilomètres de plage du Petit et du Grand Travers, au sud de Montpellier, n'existe plus. Elle a été remplacée par une contre-allée non bitumée placée à l'arrière du cordon dunaire. L'accès des piétons à la plage se fait désormais par neuf allées transversales de 200 à 300 mètres de long, dont cinq sont revêtues de platelages en bois, pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite. Des « ganivelles », assemblages de piquets en bois, encadrent ces cheminements et protègent les dunes du piétinement. Une deuxième phase de travaux, consacrée à la végétalisation et à la « renaturation » du site, s'achèvera à l'automne 2015.

## Un site Natura 2000 fragile

Ce déplacement de la route littorale répond à un double objectif. Il vise d'abord à réguler la fréquentation du lido, mince bande de sable qui s'étire entre la mer et l'étang de l'Or. Ce site remarquable mais fragile, classé Natura 2000 et couvert par une zone de protection spéciale au titre de la directive « oiseaux », était menacé par un stationnement anarchique (2000 véhicules garés de part et d'autre de la route

### AVANTAGES

- **Construit collectivement, le projet maintient la capacité de stationnement existante et protège mieux l'environnement.**
- **Réalisé avec des matériaux naturels et des plantes endémiques, l'aménagement est complètement réversible.**

### INCONVÉNIENTS

- **La gestion a été longue, les premières études datant de 1998.**
- **Le projet a suscité une contestation et des actions en justice toujours en cours.**

en haute saison) et par le piétinement des dunes. Le deuxième enjeu est de stabiliser l'érosion marine : la suppression du « point dur » que constituait la route doit contribuer à rétablir le fonctionnement naturel de la plage. Le cordon dunaire reconstitué pourra désormais évoluer librement, sous l'action conjuguée de la houle et du vent.

Mais on ne supprime pas une route sans heurter des intérêts. Il aura fallu quinze ans d'études et de discussions, parfois âpres, pour faire aboutir ce projet. Le Conservatoire du littoral fait même remonter son origine à 1978, année où le conseil des rivages de la Méditerranée décide de soustraire le lido à l'appétit des promoteurs et demande au Conservatoire d'acquiescer ces 450 hectares situés entre les stations de Carnon et de La Grande-Motte. Une œuvre de longue haleine : le dernier acte de vente ne sera signé qu'en 2014.

## Divergences

En 2001, le Comité interministériel d'aménagement du territoire crée une mission « littoral » qui identifie dix sites emblématiques en Languedoc-Roussillon. Le lido du Petit et du Grand Travers en fait partie. En 2003, un comité de pilotage est mis en place.

### PÉRIMÈTRE

450 hectares de dunes situés entre la plage et la RD 62, la quatre-voies qui relie Carnon à La Grande-Motte.

### INVESTISSEMENT

5 M€ financés par l'Etat (26%), l'Europe (22%), le département de l'Hérault (17%), la région Languedoc-Roussillon (15%), le Conservatoire du littoral (10%), ICA du pays de l'Or (5%), Mauguio-Carnon (4%), La Grande-Motte (1%).

### CONTACT

Valentina Cosma, DGA « aménagement du territoire et développement économique », tél. : 04.67.56.49.72.

Il associe le Conservatoire du littoral, l'Etat, le département de l'Hérault et les communes de Mauguio-Carnon et de La Grande-Motte. Des acteurs qui n'ont pas tous le même avis sur l'avenir du lido. Le Conservatoire, attaché à la protection du site, est favorable à la destruction de la route. Mauguio et La Grande-Motte y sont hostiles. A leurs yeux, cette voie permet l'accès à une plage chère aux Montpelliérains et contribue à répartir la fréquentation tout au long du lido. Le conseil général, gestionnaire de l'ouvrage, est attentif aux problèmes de sécurité. L'Etat porte une attention particulière au risque d'érosion marine.

Un compromis, acté par une charte, est obtenu en 2006. Les communes valident le principe d'une suppression « à terme » de la route. En contrepartie, le Conservatoire déroge à ses principes en acceptant que des « aires de stationnement temporaires » soient aménagées sur ses terrains.

Il faut compter aussi avec l'opinion des usagers. Plusieurs associations

## La mer contre la plage

Dans la nuit du 28 novembre 2014, la mer, soulevée par des vents violents, a submergé la plage du Petit Travers et emporté au large une partie du sable. Six ans plus tôt, cette même plage avait été « réengraissée » avec 400 000 mètres cubes de sable. Un investissement pour rien ? « Sans le rechargement de 2008 et la reconstitution du cordon dunaire, les dégâts auraient été pires, estime Michel Gautier, adjoint au directeur de la direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon. Une partie du sable enlevé par la mer a été déposée sur les petits fonds. La houle le ramènera sur la plage où le vent le reprendra pour réalimenter les dunes. Il faut être patient. »



**Il anime**



CONSERVATOIRE DU LITTORAL

**Mathieu Delabie**, délégué régional du Conservatoire du littoral

**« Trouver le meilleur compromis possible »**

« Face à une équation complexe, nous sommes parvenus au meilleur compromis possible : il fallait prendre en compte la demande sociale d'un accès libre à la plage, mais aussi limiter les nuisances causées par une fréquentation désordonnée pour assurer la protection patrimoniale du site. Le processus a pris du temps mais, au final, ce projet est un peu celui de tout le monde. L'enjeu, désormais, est de mettre en place un plan de gestion qui permettra de reconstituer le patrimoine altéré. Dans quelques années, nous pourrons dresser des inventaires et montrer la plus-value réelle apportée par cet aménagement. »

**Elle pilote**



SINDIE BRIZE / PAYS DE L'OR AGGLO

**Valentina Cosma**, directrice générale adjointe à la CA du pays de l'Or

**« Un programme avec trois familles d'actions »**

« En 2011, constatant que les premiers travaux n'avaient pas été suffisants pour réguler la fréquentation, le comité de pilotage a adopté un programme complet comprenant trois familles d'actions : la mise en valeur environnementale du lido, le déplacement de la route et la gestion globale du site. Ces actions relevant de compétences différentes, il a fallu trouver un coordinateur. Le choix s'est porté sur la communauté d'agglomération, à qui les différents partenaires ont délégué la mise en œuvre du projet, via des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition temporaire du domaine public. »

**Il cogère**



MAIRIE DE MAUGUIO-CARNON

**David Bank**, directeur général des services de Mauguio-Carnon

**« Chacun a su dépasser ses contingences »**

« Le site du Petit et du Grand Travers est inclus dans le périmètre de la commune de Mauguio-Carnon. Pour des raisons d'affichage, il a été choisi de faire porter le projet d'aménagement par l'agglomération du pays de l'Or, mais nous avons tenu à ce que le comité de pilotage reste l'instance de décision, même en phase de réalisation. Cette opération a été exemplaire. Chacun a su dépasser ses propres contingences pour viser l'intérêt général. L'aménagement réalisé est le fruit d'un compromis mais il n'est pas la somme de faibles ambitions. C'est un projet remarquable, loué aujourd'hui même par ceux qui en étaient hier les détracteurs. »

montent au créneau. Certaines, comme « Sauvons la plage libre ! », redoutent la sanctuarisation du site. D'autres, comme l'Association Grande-Motte environnement, dénoncent au contraire un projet qui porte atteinte à une zone naturelle et reprochent au Conservatoire d'accepter des parkings dans son propre périmètre.

**Gérer le stationnement**

Une première phase de travaux est engagée en 2008, sous l'égide du conseil général de l'Hérault, avec la création d'un parking de 520 places à l'extrémité ouest du lido, la mise à sens unique de la route et l'interdiction du stationnement côté plage. La

suppression de la route est renvoyée à plus tard. Mais cette première étape ne satisfait personne. La mise à sens unique, couplée avec le stationnement en épi, provoque des embouteillages importants. Le site reste envahi par les voitures et les visiteurs continuent à piétiner les dunes pour gagner la plage. Les partenaires définissent alors un nouveau programme d'actions, global celui-là.

Porté par la communauté d'agglomération du pays de l'Or - à laquelle appartiennent Mauguio-Carnon et La Grande-Motte -, il prévoit la mise en valeur environnementale du lido, la suppression pure et simple de la route littorale et la reconstitution de 1000 places de stationnement.

**7 000 personnes** sont comptabilisées sur la plage du Petit et du Grand Travers lors des pics de fréquentation.

L'idée est de regrouper les voitures sur deux ou trois sites. Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, le paysagiste Alfred Peter, imagine une solution plus ingénieuse : étaler le stationnement le long d'une contre-allée accolée à la quatre-voies qui relie Carnon à La Grande-Motte. « Il faut mettre les voitures avec les voitures », argumente-t-il. Le nouvel aménagement, testé l'été 2014, semble avoir emporté les suffrages. « Nous avons eu 99% de retours positifs, témoigne Philippe Carbonnel, chef de service de protection du littoral au conseil général. Certains nous demandent même pourquoi nous n'avons pas fait cet aménagement plus tôt. » Jean Lelong